

5) IDENTIFICATION DES ECHANTILLONS

Extrait C2-PR01

Suite au prélèvement, l'échantillon est identifié par le nom de naissance, nom marital si requis, le prénom, la date de naissance et le sexe du patient et par la date de prélèvement (éléments figurant sur la planche d'étiquettes ou écrits manuellement pour les échantillons qui ne sont pas prélevés au laboratoire, sexe et date de prélèvement devant être notés au moins sur la fiche de transmission). Cette identification est réalisée par la personne effectuant le prélèvement et sur tous les récipients, en vérifiant la concordance avec l'identité figurant sur l'ordonnance, ou en apposant l'identité rectifiée si celle de l'ordonnance était quelque peu erronée.

Le pré-étiquetage des prélèvements est à proscrire afin d'éviter des erreurs d'étiquetage. De même une vigilance accrue est demandée pour l'utilisation à domicile d'étiquettes identifiées au nom du patient.

Pour les prélèvements réalisés par les patients eux-mêmes, l'identification du contenant aura été faite lors de la délivrance de celui-ci avec les préconisations.

6) TRANSMISSION DU PRELEVEMENT

Extrait C3-PR02/ C2-PR01

Dans le cadre des prélèvements effectués par un professionnel de santé (médecins, infirmiers, y compris ceux exerçant dans un établissement de santé), la fiche de transmission (C2 – ENR 03) est systématiquement renseignée.

Les prélèvements effectués à l'extérieur du laboratoire sont acheminés régulièrement au laboratoire par le préleveur ou récupérés par le personnel du laboratoire lors de la tournée. Toutefois en cas d'urgence, ou si l'échantillon nécessite un pré-traitement particulier (congélation immédiate, court délai de centrifugation, etc.), le préleveur ramène les échantillons au laboratoire rapidement.

Des boîtes spéciales en plastique (une boîte par patient) sont fournies par le laboratoire pour contenir les échantillons. Elles sont transportées dans une mallette de prélèvement sur laquelle est apposée une étiquette « Substance biologique de catégorie B » avec le logo UN 3373.

Le préleveur dépose les boîtes et sachets sur le plateau inox à l'accueil destiné à les recevoir.

